

Décision n° 2011-0327
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 22 mars 2011
attribuant des ressources en numérotation à
l'Association Images & Réseaux
(numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI))

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par l'Association Images & Réseaux (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 11-0191 en date du 17 février 2011) ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de la l'Association Images & Réseaux, en date du 23 février 2011, reçue le 1^{er} mars 2011, sollicitant l'attribution d'un numéro identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Après en avoir délibéré le 22 mars 2011 ;

.../...

Décide :

Article 1 – L'identificateur d'usagers mobiles (IMSI) 208 90 est attribué à usage de tests jusqu'au 22 mars 2013, à l'Association Images & Réseaux (Siren : 487 612 368).

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'Association Images & Réseaux.

Fait à Paris, le 22 mars 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI